

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
*Séance du mardi 31 mars 2026*

Rapporteur : Monsieur le Maire

## QUESTION N°17:

### **Désignation de membres pour siéger à l'association des Amis de la chapelle de Grainval**


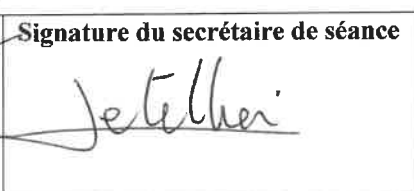
L'association des amis de la chapelle de Grainval a été créée pour restaurer la chapelle Notre Dame de Lourdes, propriété de la commune et remettre en valeur la vallée de Grainval, en lien avec la mairie de Saint-Léonard. Aujourd'hui, l'association continue d'entretenir la chapelle et propose annuellement un riche programme d'animations diverses.

L'article 10 des statuts de l'association stipule que le conseil d'administration comprend trois membres du conseil municipal dont un participera au bureau.

Le conseil municipal désigne les membres suivants :

- Marie-Lise DEGREMONT
- Aloïse HOCH
- François DAUDRUY

*Adopté à l'unanimité*

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		03/04/2026



# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 31 mars 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey  
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse  
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic  
VERDIERE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur  
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie  
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.